

## Procès verbal de l'assemblée du baillage de Bar-le-Duc

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès verbal de l'assemblée du baillage de Bar-le-Duc. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 490-491;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2689](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2689)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

# BAILLIAGE DE BAR-LE-DUC.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres.*

Du 31 mars 1789 (1).

Ont comparu :

BAILLIAGE DE BAR.

Pour l'ordre du clergé :

M. Aubry, curé de VéeL; M. Didier, curé de Cousance et Cousancelle; M. Gérardin, curé de Grand-Nançois.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le duc du Châtelet, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, colonel général de son régiment des Gardes-Françaises, seigneur de la prévôté de Pierrefite et du comté de Ligny; M. de Beurges, seigneur de Nenesson et Trémont; M. Lallemand, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pour l'ordre du tiers :

M. Gossin, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bar; M. Viry, avocat du Roi, au même siège; M. Moreau, procureur du Roi de la maréchaussée de Bar; M. Magron, avocat, M. Signorgne, aussi avocat; M. Maury, prévôt de Sampigny.

BAILLIAGE DE LA MARCHÉ.

Pour l'ordre du clergé :

M. Jean-François Marchal, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Martigny; M. Jean-Baptiste Olry, curé de Giranvilliers.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le marquis de Clermont Crevecoeur, baron de Lesquevin; M. François-Alexandre-Henry de Tillancourt, Rozières en Blois, et Nocourt.

Pour l'ordre du tiers :

M. Charles Le Mole, avocat; M. François-Lazare Thouvenin, ancien notaire; M. François Olry, notaire à Gondrecourt; M. Claude-Antoine Vuilley, avocat à Conflans, bailli de Saint-Loup, seigneur de Corre.

BAILLIAGE DE PONT-A-MOUSSON.

Pour l'ordre du clergé :

M. Ruel, supérieur du collège royal militaire, de la maison des chanoines réguliers, et école royale militaire; M. Berthemont, curé de Rozières.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le vicomte du Hautois, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi;

M. de Charvet, premier avocat général au parlement de Nancy.

Pour l'ordre du tiers :

M. Louis-René Vyart, avocat lieutenant de maire; M. François-René-Auguste de Malarmé, assesseur au bailliage; M. François Empereur, marchand mercier; M. Pierre Colombel, marchand magasinier.

BAILLIAGE DE BOURMONT.

Pour l'ordre du clergé :

M. Louis-François-Claude Pellegrin, curé de Somméricourt.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. Charles-François, marquis de Fussey, bailli d'épée au bailliage de Bourmont.

Pour l'ordre du tiers :

M. Huot de Goncourt; M. Henry, maire royal, et lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts.

BAILLIAGE DE COMMERCY.

Pour l'ordre du clergé :

M. Antoine, curé de Vignot.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. de Bourgogne d'Hacourt, lieutenant général.

Pour l'ordre du tiers :

M. Martin, doyen des conseillers du bailliage; M. Braconot, avocat.

BAILLIAGE DE SAINT-MIHIEL.

Pour l'ordre du clergé :

M. Jean-François Simon, curé de Wool; M. François-Joseph Perrin, prieur de Bonneval, curé de Méerin et Brassette.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. Georges-François-Gabriel, de Barrois, baron du Manouville, capitaine au régiment de Clermont-Prince; M. Henry-Jean-Baptiste de Bousmart, capitaine au corps royal du génie.

Pour l'ordre du tiers :

M. Laurent Michel, maire royal; M. Jean-Baptiste Lolivier, conseiller au bailliage; M. Jean-Joseph Marquis, avocat; M. Claude-Hubert Basoche, avocat du Roi au bailliage.

BAILLIAGE DE THIAUCOURT.

Pour l'ordre du clergé :

M. Allain, curé de Bouillonville.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le comte de Malartic, lieutenant du Roi, à Nancy.

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

Pour l'ordre du tiers :

M. Harmaud, procureur du Roi au bailliage;  
M. Piquant, avocat.

BAILLIAGE D'ÉTAIN.

Pour l'ordre du clergé :

M. Cosme Joly, curé de Bouvigny.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le comte de Briey.

Pour l'ordre du tiers :

M. Richard Rollin, avocat et lieutenant de police ; M. Jacques Harmant, cultivateur.

BAILLIAGE DE BRIEY.

Pour l'ordre du clergé :

M. Joseph Collinet, curé de Ville-sur-Iron.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. le comte de Chamissot, bailli.

Pour l'ordre du tiers :

M. Adrian-Cyprien Duquesnoy, syndic de l'as-

semblée provinciale de Lorraine et Barrois ;  
M. François Fauquignon, propriétaire.

BAILLIAGE DE LONGNION.

Pour l'ordre du clergé :

M. Philippe Laurent, curé de Faily-le-Grand.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. Jean-Baptiste, baron de Rumont.

Pour l'ordre du tiers :

M. Nicolas-Joseph Jenot, lieutenant particulier au bailliage ; M. Petit-Jean, cultivateur.

BAILLIAGE DE VILLERS-LA-MONTAGNE.

Pour l'ordre du clergé :

M. Charles Erat, curé de Tressange.

Pour l'ordre de la noblesse :

M. Wendel de Longlaville.

Pour l'ordre du tiers :

M. François Mutel, avocat en parlement ;  
M. Lhote père, avocat.

L'appel fait.